Johnson wax PROFESSIONAL

Fiche signalétique

FINAL STEP 128 ASSAINISSANT SANS RINCAGE

National Fire Protection Association (NFPA)

Risques d'incendie

Santé 2 — 0 Réactivité

Danger spécifique

Hazardous Material Information System (HMIS)

Santé	2
Risques d'incendie	0
Réactivité	0

Vêtements de protection

Apparence Clair Liquide Voir la Section 9.
AVERTISSEMENT: CAUSE DES IRRITATIONS AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	**FINAL STEP 128 ASSAINISSANT SANS RINCAGE**
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Agent désinfectant. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.
FTSS#	126365001

Siège social aux É.U.
Johnson Wax Professional
8310 16th Street
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: (888) 352-2249
MSDS Internet Address:
www.jwp.com

Siège social au Canada
Johnson Wax Professional
100 Matheson Blvd. East, Suite 203
Mississauga, Ontario L4Z 2G7
Phone: (905) 755-0913 or
(888) 746-5971

Code	53847
PMS#	439468
Date de validation	8/3/2000
Date d'impression	8/3/2000
Remplace	No Previous Validation.
En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	1.29	Non disponible.	Non disponible.
Chlorures de n-alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium	68956-79-6	1.29	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	>95.0	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Peut être modérément irritant pour les yeux.

Peau Peut être modérément irritant pour la peau.

Inhalation Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Ingestion Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
Ingestion	Boire 1 a 2 verres d' eau ou de lait. Consulter un médecin.

Suite à la page suivante

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	COUPE FERMÉE : >93°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation. Gants de néoprène
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Neutre
Couleur	Clair
pH	7.2 à 8.2 [Basique.]
Gravité Spécifique	1
Point d'ébullition/condensation	>93°C (200°F)
Point de fusion/congélation	<0°C (32°F)
Taux d'évaporation	>1
Viscosité	1.5 cP (Dynamique).
Solubilité dans l'eau	Complète.

Suite à la page suivante

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les réglements fédéraux, provinciaux, locaux.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Class Sans objet.

TDG Classification

Non réglementé

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal Sans objet.

état Sans objet.

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification CLASSE D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE)

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Suite à la page suivante

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
Version	1.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.